C/2025/5524

9.10.2025

Communication au titre de l'article 40, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2022/128 de la Commission du 21 décembre 2021 en ce qui concerne la composition de l'organe de conciliation institué aux fins de l'apurement des comptes du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

(C/2025/5524)

L'organe de conciliation se compose comme suit:

Président	M. Patrick EVANS	— nommé pour la période du 1.8.2023 au 31.7.2026
Membres	M. José ALVAREZ RAMOS	— reconduit dans sa fonction pour la période du 1.8.2025 au 31.7.2026
	M. Hans-Christoph EIDEN	— nommé pour la période du 1.8.2023 au 31.7.2026
	M. Aksel NIELSEN	— nommé pour la période du 1.8.2024 au 31.7.2027
	M. Ahti BLEIVE	— nommé pour la période du 1.8.2025 au 31.7.2028